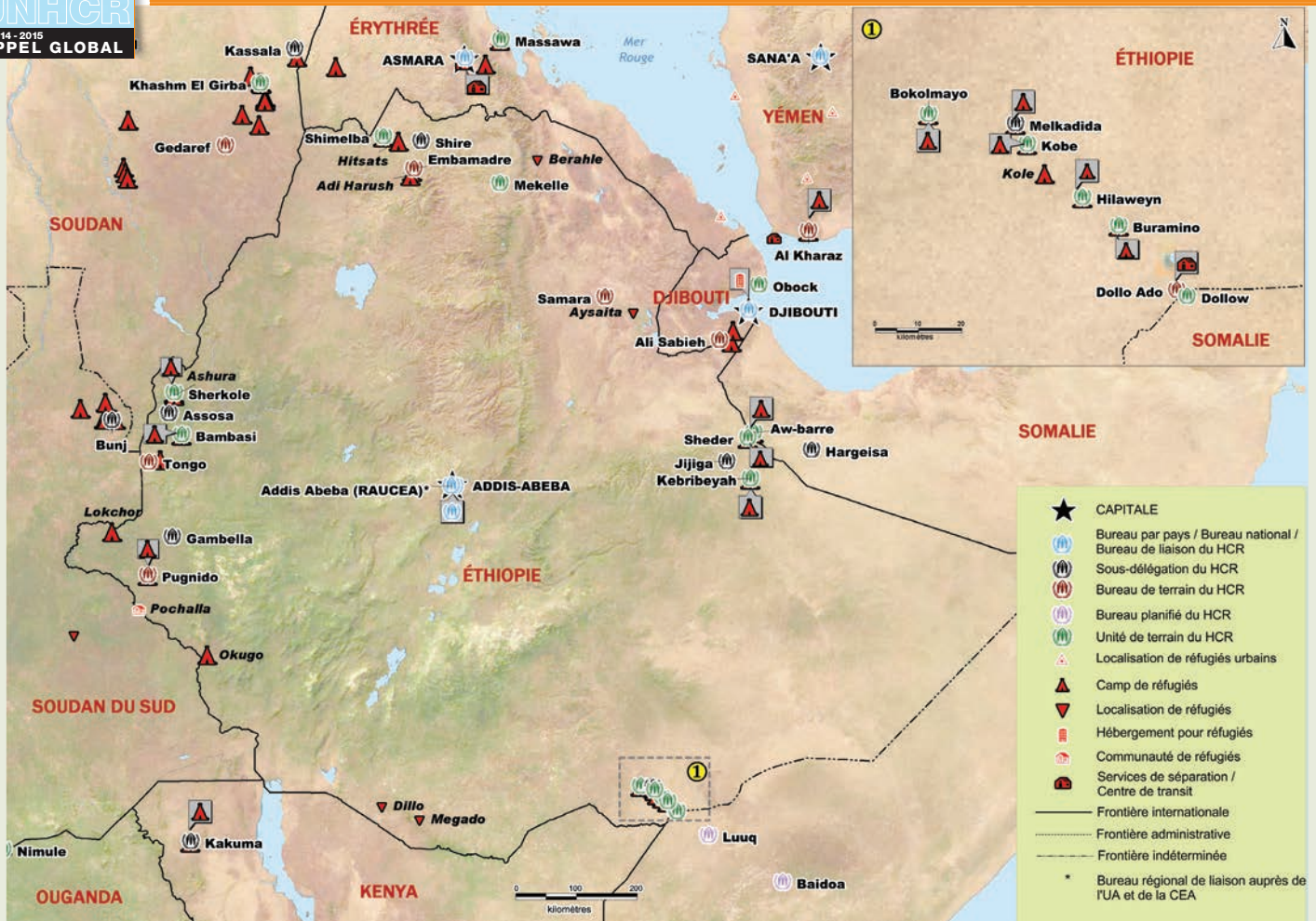


ÉTHIOPIE



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	23
Effectifs totaux	442
Internationaux	115
Nationaux	283
JEA	1
Volontaires des Nations Unies	7
Autres	36

Aperçu

Environnement opérationnel

- En raison de sa situation géographique, ainsi que des phénomènes climatiques et événements géopolitiques survenant dans la région, l'Éthiopie devrait continuer à recevoir des demandeurs d'asile originaires des pays voisins en 2014 et en 2015. Par le passé, le pays a souvent accueilli des personnes déplacées par des mouvements transfrontaliers dus aux sécheresses, aux conflits, aux bouleversements politiques et aux guerres civiles en cours dans les pays limitrophes, notamment en Érythraée, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Le Gouvernement éthiopien a toujours pratiqué une politique d'ouverture et permis aux organisations humanitaires d'accéder aux personnes qui avaient cherché refuge sur son territoire pour leur offrir protection et assistance.

- L'Éthiopie a accueilli plus de 44 000 nouveaux arrivants au cours des huit premiers mois de l'année 2013. De ce fait, la population totale relevant de la compétence du HCR s'élève aujourd'hui à plus de 400 000 personnes, principalement hébergées dans des camps répartis en

divers points du pays. Le Gouvernement a généreusement alloué des terrains pour les 18 camps existants, aménagés notamment dans les régions de Dollo Ado, Shire, Gambella et Assosa, ainsi que pour les nouveaux camps qu'il faudra ouvrir prochainement car la plupart des sites ont atteint leur capacité maximale. Les autorités mettent également à disposition des effectifs de police pour assurer la sécurité dans les camps et facilitent le dédouanement des produits achetés à l'étranger.

- Les réfugiés érythréens, y compris les mineurs non accompagnés qui arrivent en nombre croissant, ont tendance à quitter l'Éthiopie pour se rendre dans d'autres pays, de sorte qu'il est particulièrement difficile d'assurer leur protection.

- Il n'y pas dans la législation éthiopienne de dispositions qui prévoient l'intégration sur place des réfugiés. Alors que le Gouvernement maintient ses réserves à la Convention de 1951, notamment aux articles 17 à 19, il soutient un projet qui permet aux réfugiés de vivre hors des camps et d'exercer des activités dans

le secteur informel pour assurer leur subsistance. Les principaux bénéficiaires ont jusqu'à présent été des étudiants intégrés aux universités, dont les frais de scolarité sont pris en charge par l'État (75 pour cent) et par le HCR (25 pour cent).

- La dégradation de l'environnement à proximité des camps, associée à la fragilité de l'écosystème et à la rareté des ressources, a entraîné dans certains sites des tensions entre les communautés d'accueil et les réfugiés. De concert avec ses partenaires et les autorités, le HCR

s'efforce de remédier à la situation, dans la limite de ses ressources.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2014, les principales populations relevant de la compétence du HCR dans le cadre de son opération en Éthiopie seront : les réfugiés somaliens, vivant en majorité dans les camps de Dollo Ado et de Jigiga (huit camps au total) et en petit nombre à Addis-Abeba, qui ont recherché une protection en raison de l'insécurité qui sévissait en Somalie ou qui ont fui la famine de 2011 ; les réfugiés érythréens, parmi lesquels figurent des enfants non accompagnés et séparés, qui ont demandé l'asile en Éthiopie ; ils vivent principalement dans des camps situés dans les environs de Shire, dans la région Tigré et dans la région Afar, un certain nombre d'entre eux résidant néanmoins en ville, à Addis-Abeba et à Mekele ; les réfugiés soudanais ayant fui les combats entre le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) et les forces armées soudanaises dans l'État du Nil bleu (Soudan), hébergés dans trois camps de la zone d'Assosa, située dans la région de Benishangul Gumuz ; les réfugiés sud-soudanais, installés dans des camps de la région de Gambella ou au sein de communautés d'accueil à Wanthowa Woreda et Raad, chassés pour la plupart par les conflits interethniques qui sévissent dans l'État du Jongléi.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Érythrée	86 010	86 010	101 950	101 950	116 750	116 750
	Somalie	235 920	235 920	265 630	265 630	285 240	285 240
	Soudan	82 090	82 090	110 620	110 620	113 510	113 510
	Pays divers	4 220	4 220	4 100	4 100	3 970	3 970
Demandeurs d'asile	Érythrée	50	50	50	50	50	50
	Somalie	200	200	200	200	200	200
	Soudan	300	300	200	200	200	200
	Pays divers	250	250	200	200	200	200
Total		409 040	409 040	482 950	482 950	520 120	520 120

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, le HCR offrira protection et assistance à plus de 400 000 personnes ayant fui les pays limitrophes pour échapper à l'insécurité, à l'oppression ou à la famine. L'Organisation continuera de mettre en œuvre sa stratégie, élaborée en coordination avec ses partenaires, pour répondre aux besoins de la population relevant de sa compétence.

Le HCR apportera une aide vitale dans les 18 camps existants, ainsi que dans les quatre sites qui doivent ouvrir leurs portes en 2014, et renforcera dans le même temps la protection en améliorant l'enregistrement, la fourniture de services essentiels,

la réponse à la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance.

L'Organisation améliorera sa préparation aux situations d'urgence et s'orientera dans le même temps vers une stabilisation des opérations, en cherchant en premier lieu à accroître la capacité de résistance des réfugiés par des activités de subsistance. La réinstallation reste la solution la plus viable.

Les stratégies exposées ci-dessus sont prioritaires pour tous les groupes accueillis en Éthiopie.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Processus de protection et documents adéquats			
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue			
L'Organisation prévoit de vérifier la population relevant de sa compétence, d'actualiser les données la concernant et d'établir son profil à intervalles réguliers ; elle entend aussi vérifier systématiquement les bénéficiaires lors des distributions de vivres et d'autres articles. Ceci permettra d'identifier avec plus de précision les besoins et les situations spécifiques et d'adapter en conséquence l'assistance et les solutions durables.			
Pourcentage de données d'enregistrement actualisées pendant l'année	Réfugiés et demandeurs d'asile sud-soudanais	100 %	30 %
Besoins de base et services essentiels			
Bien-être nutritionnel amélioré			
Un programme d'alimentation d'appoint général pour les enfants âgés de 6 à 59 mois, ainsi que pour l'ensemble des femmes enceintes et allaitantes, sera accompagné de programmes d'alimentation d'appoint ciblés et de programmes thérapeutiques, respectivement destinés aux enfants souffrant de malnutrition modérée et aiguë. L'Organisation prévoit en outre de promouvoir très activement les pratiques saines d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant auprès des personnes qui s'occupent d'enfants de moins de deux ans, ainsi que le contrôle des oligo-éléments. Cet effort ciblé vise à réduire la malnutrition chronique et l'anémie.			
Nombre de nouvelles admissions aux programmes d'alimentation d'appoint	Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Dollo Ado)	71 147	17 118
Pourcentage de femme enceintes et allaitantes ciblées pour l'alimentation d'appoint	Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Dollo Ado)	100 %	20 %
La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation			
Le HCR prévoit de faire passer le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire, qui était de 28 pour cent fin 2012, à 60 pour cent en 2014. Dans le cadre de cet effort, il améliorera la qualité de l'enseignement et la protection des enfants en augmentant et en rénovant les infrastructures, en formant des enseignants et en distribuant des livres et des supports pédagogiques.			
Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire	Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Dollo Ado)	40 674	Domaine prioritaire
Nombre de personnes inscrites à des programmes d'apprentissage accélérés	Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Dollo Ado)	1 287	103

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection de l'enfance renforcée

Le HCR améliorera la protection de l'enfance en facilitant la recherche et le regroupement des familles, au travers de sa lutte contre les mouvements secondaires, et en particulier contre la traite et le trafic ; en développant d'autres possibilités de prise en charge ; en cherchant à promouvoir le regroupement familial en tant que solution durable ; en répondant aux besoins des enfants en matière de développement et de moyens de subsistance ; et en s'engageant dans une coopération intra- ou transfrontalière avec ses partenaires.

Pourcentage d'enfants non accompagnés enregistrés et placés qui reçoivent des visites de suivi régulières

Réfugiés et demandeurs d'asile érythréens (Shire)

100 %

Domaine prioritaire

Nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur entreprises

Réfugiés et demandeurs d'asile érythréens (Shire)

1 987

Domaine prioritaire

Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée

Le HCR s'emploiera à former et à sensibiliser les réfugiés et ses partenaires pour assurer l'exécution efficace des activités de prévention et de réponse ; l'objectif est d'encourager la collectivité à s'impliquer dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de créer un environnement sans risques pour les réfugiés.

Nombre d'agents des organisations partenaires, des services gouvernementaux et du HCR formés à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste

Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Jijiga)

84

Domaine prioritaire

Nombre de réfugiés formés à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste

Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Jijiga)

4 240

Domaine prioritaire

Solutions durables

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

La réinstallation est la seule solution viable disponible pour les réfugiés somaliens accueillis dans les camps de Jijiga, qui ne peuvent espérer regagner leur pays dans un avenir proche. En 2014, le HCR entend renforcer sa capacité à traiter tous les aspects et toutes les étapes du traitement des dossiers.

Nombre de candidats à la réinstallation identifiés, en particulier chez les femmes et les filles

Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Jijiga)

420

140

Nombre de formulaires de réinstallation soumis

Réfugiés et demandeurs d'asile somaliens (Jijiga)

402

140

Autonomisation et autogestion communautaires

Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés

Les réfugiés n'étant pas autorisés à travailler en Éthiopie, ils ne peuvent exercer aucune activité déclarée pour assurer leur subsistance. Comme le coût de la vie est élevé à Addis-Abeba, ils sont presque totalement tributaires de l'assistance du HCR. Par l'intermédiaire de son partenaire en Éthiopie, l'*Opportunities for Industrialization Center*, l'Organisation dispense une formation professionnelle et technique pour permettre aux réfugiés d'exercer des activités rémunératrices dans le secteur informel et réduire ainsi leur dépendance à l'égard de l'aide.

Pourcentage d'étudiants ayant suivi avec succès une formation professionnelle (avec attestation de réussite)

Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain

100 %

20 %

Mesure dans laquelle le plan stratégique relatif au renforcement des moyens de subsistance est fondé sur des évaluations

Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain

100 %

20 %

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Administration chargée des réfugiés et des rapatriés, Bureau de l'agriculture, Développement et protection des ressources naturelles, Développement des ressources naturelles et Protection de l'environnement, ministère de l'Intérieur

ONG :

Action contre la Faim, Afar Pastoralists Development Association, African Humanitarian Action, African Humanitarian Aid and Development Agency, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Development and Inter-Church Aid Commission, Ethiopian Orthodox Church, Fédération luthérienne mondiale, Gaia Association, International Medical Corps, Mother and Child Development Organization, Opportunities in Industrialization Centre, Oxfam Partner for Refugee Services, Partnership for Pastoralists Development Association, Pastoralist Welfare Organization, Rehabilitation and Development Organization, Save the Children, Save the Environment, Service jésuite des réfugiés, Tselemetwereda Agriculture and Rural Development Office, Vision du monde (International)

Autres :

OIM, OIT, UNOPS

Partenaires opérationnels

ONG :

Conseil danois pour les réfugiés, GOAL, HelpAge International, Health and Human Services, HUMEDICA, Médecins sans Frontières Espagne, France et Pays-Bas, ZOA Refugee Care

Autres :

FNUAP, OIM, OMS, ONUSIDA, PAM, UNICEF

Coordination

Le principal homologue gouvernemental et partenaire d'exécution du HCR sera, comme les années précédentes, l'Administration chargée des réfugiés et des rapatriés (ARRA). L'Organisation s'appuiera sur les réalisations des années 2012 et 2013, notamment en poursuivant les forums de coordination tels que l'Équipe spéciale sur les réfugiés, qu'elle préside conjointement avec l'ARRA. Divers forums seront organisés avec les donateurs et des ONG à l'échelon central, tandis que des réunions interorganisations se tiendront sur le terrain et dans les camps.

Le HCR et l'UNICEF poursuivront leur coopération, guidée par le mémorandum d'accord et le plan d'action sur la coordination des activités essentielles dans les secteurs de la protection de l'enfance, de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement en 2014.

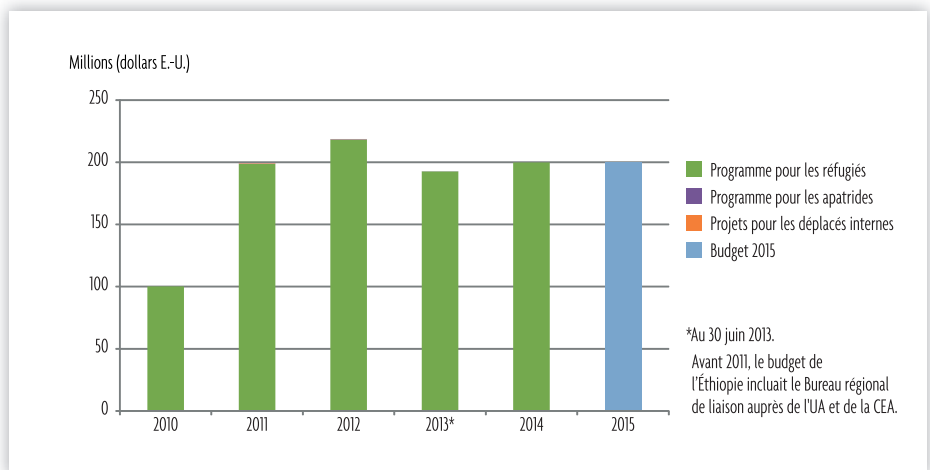
Le Haut Commissariat participe activement aux travaux de l'Équipe humanitaire en Éthiopie, au sein de laquelle les programmes pour les réfugiés sont examinés sous l'angle stratégique afin de veiller à ce que les besoins des réfugiés soient adéquatement présentés et pris en charge.

En 2014, le HCR continuera d'assumer le rôle de chef de file du module de la protection au sein du dispositif mis en place en Éthiopie, en cherchant principalement à consolider la coordination et le plaidoyer pour encourager encore davantage la collaboration avec les autorités éthiopiennes, renforcer les capacités et intégrer la protection dans les autres secteurs.

| Informations financières |

Deux situations d'urgence et un afflux de réfugiés depuis 2011 ont considérablement accru, au cours des quatre dernières années, les besoins financiers pour l'opération du HCR en Éthiopie, qui sont passés de 100,2 millions de dollars E.-U. à 192,8 millions dans le budget révisé de l'année 2013 et qui ont même atteint 218,7 millions en 2012. Les ressources financières requises pour l'Éthiopie en 2014 ont été chiffrées à 199,8 millions de dollars E.-U. et seront intégralement allouées aux réfugiés, répartis en cinq groupes : Érythréens, Somaliens, Soudanais, Sud-Soudanais et réfugiés urbains.

Budget pour l'Éthiopie | 2010–2015



Budget 2014 pour l'Éthiopie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	192 664 311	156 279	192 820 590
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	25 405	0	25 405
Droit et politique générale	141 042	0	141 042
Accès à l'assistance juridique et recours	664 043	0	664 043
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	362 965	0	362 965
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	248 509	0	248 509
Sous-total	1 441 964	0	1 441 964

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	2 016 719	0	2 016 719
Identification de l'apatridie	282 215	0	282 215
Enregistrement et établissement de profils	1 989 534	0	1 989 534
Procédures de détermination du statut	1 178 096	0	1 178 096
Documents individuels	1 155 538	0	1 155 538
Enregistrement et documents d'état civil	918 041	0	918 041
Regroupement familial	288 563	0	288 563
Sous-total	7 828 706	0	7 828 706
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre la criminalité	387 794	0	387 794
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	5 483 326	0	5 483 326
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	478 099	0	478 099
Protection des enfants	6 462 244	0	6 462 244
Sous-total	12 811 463	0	12 811 463
Besoins de base et services essentiels			
Santé	19 670 592	0	19 670 592
Santé procréative et services liés au HIV	4 725 478	0	4 725 478
Nutrition	8 442 376	0	8 442 376
Sécurité alimentaire	3 707 153	0	3 707 153
Eau	13 129 068	0	13 129 068
Assainissement et hygiène	10 852 961	0	10 852 961
Abris et infrastructure	19 075 593	0	19 075 593
Accès à l'énergie	16 250 628	0	16 250 628
Articles ménagers de base	13 405 135	0	13 405 135
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	3 763 485	0	3 763 485
Éducation	19 172 726	0	19 172 726
Sous-total	132 195 195	0	132 195 195
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	1 036 175	0	1 036 175
Coexistence avec les communautés locales	1 651 658	0	1 651 658
Ressources naturelles et environnement commun	7 164 927	0	7 164 927
Autosuffisance et moyens d'existence	10 661 339	0	10 661 339
Sous-total	20 514 099	0	20 514 099
Solutions durables			
Retour volontaire	1 090 895	0	1 090 895
Intégration	21 732	0	21 732
Réinstallation	1 405 837	0	1 405 837
Sous-total	2 518 464	0	2 518 464
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	629 465	0	629 465
Gestion et coordination des camps	484 540	0	484 540
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	123 416	0	123 416
Sous-total	1 237 421	0	1 237 421
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	6 553 060	0	6 553 060
Gestion des opérations, coordination et appui	14 706 428	0	14 706 428
Sous-total	21 259 487	0	21 259 487
Total du budget 2014	199 806 798	0	199 806 798